

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-419 DU 12 SEPTEMBRE 2007

Chargeant Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de L'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 10 au 23 Septembre 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2007 – 300 du 17 Juin 2007 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2007 – 368 du 03 Août 2007 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 2007 – 416 du 10 Septembre 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 Septembre 2007.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 10 au 23 Septembre 2007, Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme assurera l'intérim de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 septembre 2007

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique Chargé de l'intérim.



Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- HAAC 2- HCJ 4- MEPN 4- MUHLRFLEC 4- SGG 4
- AUTRES MINISTERES 26- DEPARTEMENTS 6- JORB 1.